

obligation de travailler et d'instruire les jeunes gens, ceux qui végètent dans de stériles loisirs étant indignes de vivre aux dépens de l'Église. On ne devait plus voir, aux termes de ses décrets, de couvents de femmes gouvernés par des clercs, ni ceux de l'un et de l'autre sexe confiés à la direction de personnes laïques, qui ne tardaient pas à en faire des propriétés privées ; les évêques auraient dû cesser de chausser l'éperon et de ceindre l'épée (1). Sachant aussi combien la liberté des élections était chose importante, il laissa au clergé et aux moines le soin de choisir les évêques et les abbés, loi que Charlemagne s'était imposée, mais qu'il avait souvent violée.

Il détermina ce que les monastères devaient à l'État comme propriétaires de terres. Sur les quatre-vingt-quatre plus considérables disséminés tant en France qu'en Allemagne, quatorze furent astreints au service militaire et à des subsides en argent ; seize étaient tenus à de simples dons, et les autres ne devaient que des prières (2).

Les hommages qui de toutes parts affluaient aux pieds de Louis semblaient favoriser les heureux commencements de ce règne. Bernard vint le premier d'Italie pour renouveler en personne le serment de fidélité envers son oncle ; Grimoald reconnut qu'il tenait de lui la principauté de Bénévent, et promit en tribut six mille sous d'or ; les princes danois le choisirent pour prononcer comme arbitre dans les différends nés au sujet de la succession du terrible Godefried ; les Wilses s'en remirent à lui du soin de décider entre deux fils de leur krol, qui se disputaient la couronne. Les Slaves orientaux et les Obotrites lui rendirent hommage ; il renouvela la paix ou plutôt la trêve avec le calife de Cordoue. L'empereur Léon l'Arménien l'appela de Byzance pour le secourir contre les Bulgares, et déterminait avec lui les confins entre les Dalmates romains sujets de l'empire grec, et les Dalmates slaves relevant de l'empire franc.

Partage.

Préludes trompeurs de prospérité ! Les promesses, perfides ou vaines, ne tardèrent pas à faillir. Les grands, réfrénés jusqu'alors dans leurs tendances arbitraires, se préparèrent à défendre par la force une tyrannie dont ils tiraient leur puissance et leur richesses, et la conduite de Louis leur vint en aide.

(1) Voyez les actes de ce concile, et les lettres de Louis, ap. *Script. rer. francic.*, t. VI, p. 334.

(2) *Constit. de monasteriis*, de 817.